Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D114-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/11/2025. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, MOUILLE Sandrine, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : COLAS Odette à MOUILLÉ Sandrine, GAUTHIER Mariane à LE COMTE Jean-Yves, LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à DOUBROFF Jean-Michel, MM : MINEC Pierre-Yves à LE VAILLANT Bernard, SALOME Olivier à HUON Joëlle

A été nommé(e) secrétaire : LE COMTE Jean-Yves

2025D114 – Tarifs au 01.01.2026 : Location des salles

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

SALLE DE SPORT

	Associations, particuliers, entreprises ou organismes professionnels, traiteurs et restaurateurs implantés sur la commune	Extérieurs hors associations sociales ou humanitaires et organismes publics
Salles de sport sans mobilier	172 €	343 €
Salles de sport avec mobilier	207 €	414 €

L'utilisation des salles de sport ne sera facturée que pour les évènements à but lucratif.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D114-DE

SALLES DES FÊTES

		Asso, Particuliers, traiteurs et restaurateurs de la commune				Extérieurs				Tarif loto ext
	Superficie en m²	**Tarifs salles**	**Tarif cuisine 46 € (45 €)**	**Tarif sono 58 € (57 €)**	**Tarif cuisine et sono 104 € (102 €)**	**Tarifs salles**	**Tarif cuisine 91 € (90 €)**	**Tarif sono 58 € (57 €)**	**Tarif cuisine et sono 149 € (147 €)**	
Salle Ty Ar Vur	130 m²	149 €	195 €			298 €	389 €			
Foyer rural	472 m²	172 €	218 €	230 €	276 €	343 €	434 €	401 €	492 €	811 €
Salle de Lanleya	60 m²	68 €				137 €				
Salle des associations (Ponthou)	63 m²	68 €	114 €			137 €	228 €			
Salle Anjela Duval	150 m²	149 €	195 €	207 €	253 €	298 €	389 €	356 €	447 €	
Salle Naig Rozmor	44 m²	68 €				137 €				
Salle Yann Fanch Quemener	45 m²	68 €				137 €				
Mobilier : 9,78 € par table et **6.53 €** par lot de 6 chaises ou de 2 bancs										

Dispositions communes à toutes les salles (sport et fêtes) :

- *Une décote pour les réservations de salles sur plusieurs jours consécutifs sera appliquée soit un tarif de 100% le 1er jour et de 50% les jours suivants.*
- *La cuisine et la sono seront facturées uniquement pour le 1er jour.*
- *Pour les associations utilisatrices à l'année : Tarif sono 50 € / année scolaire / association, pour toutes les salles, + 1 caution de 500 €.*
- *Les badges perdus seront facturés 10 €.*
- *La caution, pour toute location, sera de 500 € par salle et de 500 € pour la sono.*
- *Les associations extérieures à la commune ayant un but lié à la santé humaine (médical) bénéficieront du tarif des associations et particuliers de la commune.*
- *En cas de réservation d'un créneau occupé de manière régulière par une association, une convention d'occupation doit être signée entre l'occupant habituel et le tiers demandeur puis transmise pour avis aux services de la mairie.*

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D114-DE

Gratuité :

- *Les APE de la commune (Lannelvoëz, Chapelle du Mur, Lanleya, Sainte Marie et LEPA) bénéficieront de la gratuité pour la fête de Noël, pour une salle attenante à l'école lors de la kermesse et pour l'organisation d'une manifestation (loto, thé dansant, vide grenier…) dans l'année scolaire,*
- *Les séances de préparation théâtrale et les réunions pédagogiques,*
- *La fête de la musique,*
- *L'association les amis de l'écomusée une fois par année civile,*
- *L'école de musique de l'association musicale une fois par année civile,*
- *La mise à disposition d'une salle pour le don du sang,*
- *Comités des fêtes pour les « 14 juillet »,*
- *L'association des anciens combattants pour leur assemblée annuelle,*
- *Comités des fêtes et d'animation des hameaux de la commune pour leur manifestation annuelle de quartier,*
- *Les goûters, galettes des rois, pots qui ont lieu en semaine (du lundi au vendredi inclus hors jours fériés),*
- *Les AG (sans repas) des associations de Plouigneau.*

Pour les bénéficiaires d'une gratuité, son application se fera sur la première location annuelle en cas de réservations multiples sur une année civile.

Payant :

-Les goûters, galettes des rois, pots qui ont lieu les week-ends (samedi et dimanche) et jours fériés,
- Les AG avec repas,
- Les AG d'entreprises (même sans repas).

« Les tarifs pour l'utilisation d'une salle pour des cours non associatif font l'objet d'une délibération spécifique. »

En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
LE COMTE Jean-Yves

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D114-DE